LA LETTRE DE LA CHAINE SOCIALE

«EN DANGER DE SILENCE» (1)

« Le mal-dit, le non-dit. Se taire, c'est non-assistance à soi-même. C'est s'enfermer dans la pire des prisons, celle qui vous retient victime et bourreau à la fois. Il n'y a pas de pire violence, pire torture émotionnelle. Le silence condamne à la souffrance… ».

Ces mots résonnent en vous et laissent en vous une étrange sensation ? Les mots qui suivent vont sans doute vous parler davantage…

Dans sa précédente lettre sur les corps sociaux, FO évoquait déjà le mal-être grandissant des agents de la filière sociale du SCN ASA et la maltraitance institutionnelle qu'ils subissent.

« *Le roi Soleil gouverne et ses vassaux s'exécutent* », « *c'est le régime de la terreur* », « *la direction nous isole les uns des autres* », « *j'ai déjà eu des remontrances de ma direction parce que j'avais osé faire « répondre à tous » à un mail* », « *j'ai subi un contrôle d'échelon après avoir pris la parole lors des journées d'étude* », « *je n'ai aucune réponse de mon service RH quand je pose des questions sur ma situation* », « *je ne suis pas reconnue par mon service qui ne me fait pas confiance* », « *nous sommes des fonctionnaires de catégorie A totalement infantilisés et hyper contrôlés par le SCN ASA* », « *la communication au sein du service est totalement opaque* », « *la stratégie est de diviser pour mieux régner* »…

Force Ouvrière vous le répète : « Direction **du SCN ASA, les personnels de votre service vont mal ! Quand allez-vous l'entendre ?** ».

La question du mal-être n'est pas nouvelle au sein de l'ASA. Il y a eu un audit sur le sujet en 2014. **Pour quels résultats** ? où est l'analyse des résultats ?

Pourquoi la majorité des agents de la filière sociale n'en a pas été informée ? Comment ont été sélectionnées les personnes interrogées lors de cet audit ? Pourquoi ses résultats n'ont pas été diffusés ? Quelles mesures ont été prises à l'issue de l'audit ?

Force est de constater que les personnes changent à la tête de la chaine d'action sociale, mais que **le mal-être perdure voire qu'il s'est accru sous cette gouvernance**.

Le Chef de service du SCN ASA pense sans doute être à la tête d'une armée de militaires qu'il peut régir avec autorité et qui lui doit obéissance et loyauté (rappelez-vous, c'est indiqué dans la charte déontologique des ASS et des CT…) !

Force Ouvrière rappelle que les agents de la filière sociale sont des fonctionnaires (civils s'il faut lui rappeler…) ne jouissant pas uniquement d'obligations mais également de droits qu'il a **l'obligation de respecter** ! Ses proches collaborateurs, notamment ceux issus de la filière sociale, ne lui rappellent-ils pas ?

Des exemples ? Vous, agent(e)s de la filière sociale, en avez sûrement à nous donner !

FO a en également :

- Exclusion des ASAS du dispositif de télétravail (pourtant certaines tâches administratives ont déjà été réalisées en télétravail et peuvent continuer à l'être !) ;
- Imposition d'astreintes aux ASS par certains CTAS pendant les RTT employeurs (**demande orale, sans aucune note de service et sans aucune compensation ni en temps ni en deniers**…). Quels autres agent(e)s civil(e)s du MINARM sont obligé(e)s de **travailler bénévolement** ?

(1) En danger de silence, Catherine ENJOLET (préface de Boris Cyrulnik), éditions Robert Laffont, 1999.

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

- Non remboursement des frais quand les ASS n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour accomplir leur mission (VAD sur secteur) ! Quels autres agent(e)s du MINARM doivent payer de leur poche leurs frais PROFESSIONNELS ?
- Pas de prise en compte des spécificités et des difficultés des agent(e)s travaillant au profit des gendarmes : aucune formation initiale ou en cours d'emploi sur l'entité « Gendarmerie » et ses dispositifs spécifiques ; défaillance et inadaptation des outils de communication (ces agent(e)s ne sont pas équipé(e)s pour faire les visio-conférences que vos services mettent en place) ; isolement de ces agent(e)s ;
- Absence de réponse du chef de service du SCN ASA à nos questions en CTR concernant la note de service sur les astreintes. La seule réponse obtenue est « faite nous remonter les dossiers individuels ». Pensez-vous réellement que les agent(e)s le feront alors qu'ils redoutent les conséquences ! Nous attendons des réponses !

La Direction du SCN ASA souhaite que **les ASS soient plus opérationnel(le)s que des militaires** ! Au nom de la **représentation** de service, les ASS doivent :

- Être **bénévolement disponibles** pendant les RTT employeurs (pourquoi pas une permanence 7/7 et 24/24 gracieusement offerte par le SCN ASA ?) ;
- Participer à des réunions le dimanche (est-ce règlementaire ?) ;
- Se rendre disponibles « autant que de besoin » pour les familles endeuillées et le commandement en cas d'EVENGRAVE.

Dans ce cadre et malgré l'habituel flou généré par les notes de service, les ASS qui sont des professionnel(le)s engagé(e)s, accomplissent pleinement leur mission et obtiennent la reconnaissance des Commandements et des ressortissants uniquement ! **Du côté des CTAS et du SCN ASA, aucune reconnaissance**, une exigence accrue de compte-rendu écrits et des difficultés (doux euphémisme) pour récupérer les éventuelles heures supplémentaires !

Si la direction du SCN ASA veut des personnels opérationnels, elle devrait tout mettre en œuvre pour leur faciliter la tâche ! C'est tout l'inverse qui se produit ! Les ASS doivent accueillir avec bienveillance les bénéficiaires et faciliter leur accès aux droits communs. Le SCN ASA et les CTAS n'appliquent pas ces principes fondamentaux de l'action sociale : ils foulent du pied les droits élémentaires de leurs agent(e)s et génèrent de la maltraitance institutionnelle !

FO se félicite toutefois que le SCN ASA souhaite se pencher sur la question de la QVT…pour la direction de l'ASA uniquement !

Peut-être serait-il préférable, voire indispensable, qu'au préalable il se préoccupe de la santé physique et mentale de **tous les agent(e)s** qui sont sous sa responsabilité !

Pour Force Ouvrière, l'ASA n'est pas une seule personne !

L'ASA c'est vous, les travailleurs du quotidien, les premiers de cordée qui sont au front pour accueillir les bénéficiaires ! Comment exiger de vous de la bienveillance quand votre hiérarchie vous malmène, ne respecte pas vos droits élémentaires et n'a aucune considération pour votre fonction et le travail accompli ?

Force Ouvrière sait que vous craignez des représailles en parlant. Mais vous n'êtes pas seul(e) ! Unissez-vous pour faire entendre votre voix !

Nous vous avons transmis un questionnaire « mal-être à l'ASA » et nous vous rendrons compte des résultats obtenus.

Si vous n'y avez pas répondu vous pouvez encore le faire en le retournant à :
FOSNPADASA@gmail.com

PARIS, le 12 janvier 2021

Dernière minute : le DRH-MD nous a indiqué aujourd'hui même, lors du CTR de la DRH-MD, qu'il était favorable à la mise en œuvre d'une enquête RPS. *A suivre…*

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com